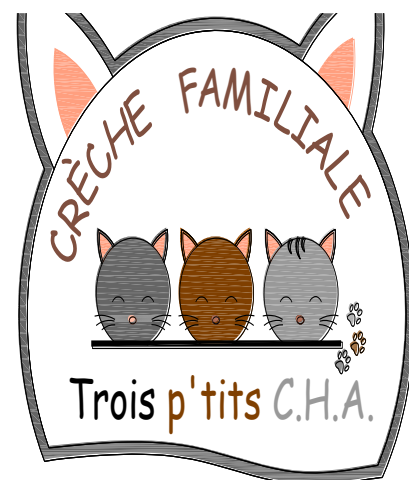




PROJET D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

« Crèche Familiale 3 P'tits C.H.A »

Centre Hospitalier d'Angoulême

Rond-Point de Girac

CS 55015 Saint Michel

16959 Angoulême Cedex 9

Projet modifié le 11 novembre 2023

SOMMAIRE GENERAL

LE PROJET D'ACCUEIL DE LA CRECHE FAMILIALE

INTRODUCTION

I - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

II - ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU MALADIE CHRONIQUE

III - COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

IV - LES MODALITES DE FORMATION

LE PROJET EDUCATIF DE LA CRECHE FAMILIALE

INTRODUCTION

I - LES MISSIONS ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS AU SEIN DE LA CRECHE FAMILIALE

II - LES VALEURS EDUCATIVES AU SEIN DE LA CRECHE FAMILIALE

- 1. L'ACCEUIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE**
- 2. LE SOIN AU QUOTIDIEN**
- 3. LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET LA SOCIALISATION**
- 4. LE BIEN ETRE ET L'EVEIL DES ENFANTS**

CONCLUSION

ANNEXE 1 : CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

LE PROJET D'ACCUEIL
DE LA CRECHE FAMILIALE 3 P'tits C.H.A
DU CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

**II - ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
OU MALADIE CHRONIQUE**

III - COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

IV - LES MODALITES DE FORMATION



LE PROJET D'ACCUEIL

INTRODUCTION

Le projet d'accueil doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Il décrit les moyens et les actions que nous mettons en place pour appliquer les valeurs du projet éducatif. Le projet d'accueil appartient à l'équipe.

Le directeur, la directrice adjointe, l'éducatrice et l'accompagnante en santé sont garants de l'application de ce projet au sein de la structure.

Les bases de construction du projet :

Chaque membre de l'équipe a participé à la réalisation de ce projet. Un travail de réflexion autour des principes de la Charte d'Accueil du jeune enfant a permis de réfléchir à la conception de ce projet.

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Au près des parents
- Au près des partenaires (Caisses d'Allocations Familiales, Protection Maternelles et Infantiles ...)
- Au près des différents stagiaires que nous recevons et formons.
- Au près de professionnelles intéressées par notre structure (recherche d'un poste par exemple ...)

I - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES :

La crèche familiale 3 P'tits C.H.A contribue à l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'au développement des compétences des assistantes maternelles qu'elle emploie.

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles, agréées par le Conseil Départemental. Ces professionnelles accueillent selon leur agrément de un à quatre enfants, sous la direction d'un puériculteur. Les assistantes maternelles sont employées par le Centre Hospitalier d'Angoulême (C.H.A).

Par convention avec d'autres établissements de soins (Centre Hospitalier Camille Claudel, Centres Hospitaliers de La Rochefoucauld, Barbezieux, Ruffec, EHPAD de Beaulieu, la providence, Aigre), les assistantes maternelles accueillent pour 90 % des places, des familles ayant un emploi sur un de ces établissements.

La crèche familiale représente une alternative à l'accueil collectif puisque l'enfant peut bénéficier d'un accueil plus « individualisé », et en même temps, participer à des temps collectifs lors des regroupements d'enfants.

La capacité d'accueil est de 60 places.

La crèche est ouverte toute l'année, les horaires d'ouverture sont fonction des besoins des familles. Les nuits, les week end et jours fériés, un accueil est possible en fonction des places et dans le respect de la réglementation du droit du travail.

La crèche familiale organise l'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 6 ans (essentiellement les enfants non scolarisés et exceptionnellement du périscolaire).

Les différents types d'accueil proposés sont :

- L'accueil régulier, les besoins sont connus à l'avance et récurrents. L'enfant est connu de la structure et la période de familiarisation réalisée. Une contractualisation sera effectuée avec un nouveau contrat au plus tard tous les 6 mois.
- L'accueil occasionnel, les besoins peuvent être connus à l'avance, ponctuels et non récurrents. L'accueil en périscolaire entre souvent dans ce cadre avec parfois des accueils parfois non, pour les mercredis et vacances scolaires.
- L'accueil d'urgence, le besoin est exceptionnel et ne peut pas être anticipé. Il ne peut que rarement y avoir une période de familiarisation. Par exemple, les « dépannages estivaux » proposés aux personnels des établissements de soins, pour pallier l'absence d'un mode de garde (fermeture de l'EAJE, assistante maternelle en congés et pas les parents, assistante maternelle arrêtée ...).

II - ACCUEIL ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE :

Les modalités d'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique sont établies dès lors que l'enfant a besoin de soins spécifiques durant l'accueil. Il y a obligatoirement l'élaboration d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en équipe. La mise en place du PAI est effectuée après concertation avec la famille et fait l'objet d'une demande au directeur.

Le rapport des 1000 premiers jours de l'enfant a souligné l'importance de favoriser le dépistage, l'accompagnement et l'inclusion des enfants montrant des anomalies de la trajectoire neuro-développementale durant les 1000 premiers jours.

La Charte nationale d'accueil du jeune enfant rappelle les besoins des enfants accueillis : « j'ai besoin qu'on m'accueille quelque soit ma situation ou celle de ma famille ».

L'article R.2324-39-I du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 fixe l'obligation pour les EAJE de faire appel à un Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI). La quantité d'heures de présence du RSAI est fixée selon le décret pour la crèche familiale 3 P'tits CHA à 40h/an (10 matinées de 4h sur 10 mois/an). Ce professionnel est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Le RSAI peut également avec accord des familles entrer en contact avec le généraliste ou le pédiatre suivant l'enfant. Le but étant de travailler avec la direction de la crèche et l'ensemble des intervenants gravitant autour de l'enfant, sur l'élaboration du PAI et la mise en place des conditions favorables à un accueil de qualité. L'infirmière accompagnante en santé exerçant sur la crèche à raison d'un 0,3 ETP participe également à l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap ou présentant une maladie chronique.

III - COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES :

L'équipe est composée :

- D'un directeur Infirmier Puériculteur Diplômé d'Etat (IPDE), assistée d'une directrice adjointe 0,5 ETP Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) qui dispose également d'un 0,5 ETP comme EJE auprès de l'équipe.
- D'une EJE à 0,5 ETP au sein de l'équipe. Cette EJE effectue de nombreuses visites aux domiciles des Assistantes Maternelles. Elle s'assure ainsi du développement « harmonieux » des enfants accueillis. Elle est le relais entre les assistantes maternelles et la direction. Les visites sont effectuées régulièrement permettant ainsi que chaque assistante maternelle soit vue au minimum tous les mois. Ces visites s'effectuent sans que les assistantes maternelles ne soient prévenues. Cela permet une observation dans les conditions réelles de travail de la professionnelle, les

échanges peuvent alors s'ouvrir sur comment et pourquoi les choses sont faites. Le but étant d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants à travers l'interrogation des pratiques.

- Les missions des 2 EJE lorsqu'elles sont auprès des assistantes des assistantes maternelles et des enfants sont :

- ⇒ De contribuer à l'éveil de chaque enfant, à son autonomisation et sa socialisation
- ⇒ D'être vigilantes au développement et à la place de chaque enfant
- ⇒ De veiller au bien-être de l'enfant et à la qualité d'accueil
- ⇒ D'accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles

- D'assistantes Maternelles dont les missions sont :

- ⇒ Accueillir à leur domicile des enfants confiés par la crèche familiale en fonction de leur agrément reçu du Président du Conseil Départemental de la Charente
- ⇒ Elles sont responsables du bien-être et de la sécurité de chaque enfant qui leur est confié et participent à son éveil intellectuel, affectif et éducatif, dans le cadre du projet de vie et en lien avec les familles
- ⇒ Elles veillent à maintenir leur domicile propre, accueillant et adapté aux besoins de jeunes enfants
- ⇒ Elles sont seules habilitées à s'occuper de l'enfant qui leur est confié et ne peuvent déléguer cette responsabilité à une tierce personne
- ⇒ Elles doivent remettre l'enfant en fin d'accueil, à une personne « habilitée » à récupérer ce dernier. La liste des personnes concernées est disponible via l'accès à distance (par identifiant et mot de passe) au logiciel de la crèche.
- ⇒ Elles sont soumises à la discrétion professionnelle (devoir de réserve) pour tous les faits, informations ou documents dont elles ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

- D'un Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) dont les missions sont :

- ⇒ Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de la structure en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- ⇒ Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R.2324-30 (protocole de sortie, mise en sureté, suspicion maltraitance ...)
- ⇒ Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans la structure
- ⇒ Veiller à la mise en œuvre de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- ⇒ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- ⇒ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions
- ⇒ Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L.226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de la crèche, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
- ⇒ Contribuer, en concertation avec le directeur de la crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R.2324-30 du code

la santé publique, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe (protocole de sortie, mise en sureté, suspicion maltraitance ...).

- ⇒ Procéder lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de la crèche, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- ⇒ Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité

- D'un professionnel infirmier (0,3 ETP) dont les missions sont la mise en œuvre des dispositions relatives à l'accompagnement en santé du jeune enfant :

- ⇒ Accompagner l'enfant et sa famille au quotidien, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en utilisant ses compétences spécifiques.
- ⇒ Contribuer, veiller, à l'application des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R.2324-30 du code la santé publique, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe (protocole de sortie, mise en sureté, suspicion maltraitance ...).
- ⇒ Relais auprès de l'équipe et de la direction pour l'application et la mise en place des préconisations du RSAI.

- De 2 psychologues dont la mission est :

- ⇒ Pour l'une de proposer aux assistantes maternelles sur des temps d'Analyses de Pratiques d'échanger à raison d'une fois par trimestre durant 2h (soit 8h/an). Ce temps suscite des réflexions sous la guidance de la psychologue permettant aux assistantes maternelles d'interroger leur pratique et de la faire progresser.
- ⇒ Pour l'autre de proposer un équivalent au directeur et à la directrice adjointe à raison de 2h/mois.

- D'intervenants comme :

- ⇒ Une psychomotricienne qui au travers de séances au domicile des assistantes maternelles ou au cours de temps d'accueil à la crèche, va observer l'enfants dans son développement psychomoteur et va proposer des activités à ce dernier afin qu'il puisse pleinement s'épanouir sur le plan moteur et cognitif
- ⇒ Du personnel de médiathèque (partenariat avec la médiathèque de Ma Campagne) qui effectue des séances de lecture au profit des enfants, soit à la crèche, soit à la médiathèque ou bien encore au sein d'EHPAD avec lesquelles un partenariat existe dans le cadre du travail intergénérationnel
- ⇒ Différents organisateurs de spectacles sont amenés à côtoyer les enfants lors des 2 spectacles organisés dans l'année sur la crèche (1 pour la fête de fin d'année en juin et 1 pour l'arbre de Noël).

Certaines interventions sont conditionnées par l'accord d'un financement par la Caisse d'Allocation Familiale (exemple les interventions de la psychomotricienne).

IV - LES MODALITES DE FORMATION :

- LA FORMATION CONTINUE :

Le personnel bénéficie chaque année de 2 jours de formation bloqués (familles prévenues à l'inscription et dates transmissent aux familles deux mois à l'avance)

Recyclage complet AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) tous les 4 ans

Formation par des organismes extérieurs ou avec les compétences présentes sur l'hôpital sur des thématiques variées, « gestion des émotions du jeunes enfant », « formation à la qualité de l'air intérieur », « bien dans son corps, bien dans sa tête, motricité libre », « ateliers nesting » ...

Participation chaque année au congrès petite enfance à Bordeaux « Petit 1 » (directeur, directrice adjointe et une assistante maternelle)

- LE SOUTIEN PROFESSIONNEL :

Il est réalisé par tous les professionnels intervenant à la crèche familiale 3 P'tits CHA, selon les modalités suivantes :

- Des visites au domicile des assistantes maternelles à raison d'une fois par mois (et au besoin), sont effectuées par l'EJE qui est auprès de l'équipe. Le directeur, la directrice adjointe, l'accompagnante en santé, peuvent effectuer également des visites au domicile des assistantes maternelles mais la fréquence est moindre. Des visites peuvent évidemment être effectuées en plus selon les besoins des familles, de l'enfant ou des assistantes maternelles.
- Des revues spécialisées (l'AssMat, Métiers de la petite enfance ...), sont mises à dispositions si besoin.
- La participation à des temps d'analyse de pratiques professionnelles. Les assistantes maternelles bénéficient de 8h/an, ces séances s'effectuent en fin de journée de 18h30 à 20h30 sans la présence de la direction de la crèche. La professionnelle en charge de ces analyses est une psychologue, elle n'appartient pas à l'équipe d'encadrement et n'a pas de lien hiérarchique avec les assistantes maternelles. Les participants et la psychologue s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Des réunions de services sont organisées également à raison d'une par trimestre.

LE PROJET EDUCATIF
DE LA CRECHE FAMILIALE 3 P'tits C.H.A
DU CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME



SOMMAIRE

INTRODUCTION

**I - LES MISSIONS ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL
DES ENFANTS AU SEIN DE LA CRECHE FAMILIALE**

**II - LES VALEURS EDUCATIVES AU SEIN DE LA CRECHE
FAMILIALE**

5. L'ACCEUIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

6. LE SOIN AU QUOTIDIEN

**7. LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET LA
SOCIALISATION**

8. LE BIEN ETRE ET L'EVEIL DES ENFANTS

CONCLUSION

**ANNEXE 1 : CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE
ENFANT**



LE PROJET EDUCATIF

INTRODUCTION

Ce projet s'appuie sur les grands axes éducatifs validés par l'ensemble des professionnelles de la crèche familiale 3 P'tits CHA, participant à l'accueil des enfants. C'est l'expression d'une dynamique d'équipe, un guide pour vivre ensemble au quotidien :

Enfants, parents et professionnelles.

Le projet éducatif est en constante évolution, ré-interrogé, en fonction des savoirs sur le développement du jeune enfant, des valeurs et réglementations. L'équipe échange régulièrement sur ces domaines.

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons promouvoir dans ce lieu d'accueil et de rendre plus explicite la signification de ces valeurs communes.

I - LES MISSIONS ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS AU SEIN DE LA CRECHE 3 P'TITS CHA :

La crèche familiale propose d'accompagner le développement de chaque enfant, à son rythme, avec bienveillance, respect et attention, dans un cadre familial adapté à l'accueil du jeune enfant, et dans des lieux d'activités adaptés, et sécurisés favorisant la socialisation et l'intégration sociale.

Le rôle co-éducatif des assistantes maternelles est étroitement lié aux attentes des parents et au besoin de l'enfant. La crèche familiale met en œuvre des conditions d'accueil, au domicile et hors du domicile de l'assistante maternelle, qui favorisent le développement de l'enfant et qui sont source d'enrichissement. Un des éléments de notre projet est d'ouvrir les jeunes enfants au monde qui les entoure, en associant plaisir et découverte, dans le but d'éveiller leurs sens, de développer leur curiosité, leurs capacités d'adaptation et d'écoute.

Notre projet permet à l'enfant de vivre des temps forts en dehors de la cellule familiale, au contact de personnes et d'environnements divers. Il se déroule autour de 4 axes qui seront détaillés ci-dessous :

- 1- L'accueil de l'enfant et de sa famille
- 2- Les soins portés aux enfants au quotidien
- 3- Le développement de l'enfant et sa socialisation
- 4- Le bien-être et l'éveil des enfants

II - LES VALEURS EDUCATIVES AU SEIN DE LA CRECHE 3 P'TITS CHA :

1- L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE :

La première rencontre, les premiers échanges se font lors de l'appel passé par la famille pour trouver une place. Cette première rencontre est importante, elle permet de faire connaissance, d'échanger avec la famille pour s'assurer que la crèche familiale est en capacité de répondre aux attentes, aux besoins de la famille et de l'enfant.

L'assistante maternelle accueille l'enfant et sa famille à son domicile, dans un cadre familial sécurisant et sécurisé (conformité du domicile validé par le département). Elle prend en compte l'enfant dans sa globalité avec ses particularités, ainsi que les pratiques et les valeurs familiales, dans le respect du règlement de fonctionnement. Elle adapte sa communication, le jeune enfant, comme tout enfant est reconnu comme sujet, citoyen et personne de droit. Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société.

Comme largement évoqué dans la charte nationale d'accueil du jeune enfant, tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prend en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.

Chaque famille et enfant accueilli, vient avec son histoire. Les assistantes maternelles doivent le recevoir en prenant en considération cette identité propre et instaurer un climat de confiance pour pouvoir être dans une logique de

coéducation et non de substitution, en cherchant l'intérêt de l'enfant. La continuité entre la maison et le lieu d'accueil est ainsi assurée.

La co éducation permet la coopération entre parents et professionnelles, cette collaboration est importante pour l'enfant, elle reconnaît la place du parent dans l'accueil de l'enfant, permettant et encourageant ainsi leur implication auprès de leur enfant et dans la vie de la crèche. Le parent est reconnu et valorisé grâce à l'écoute, la disponibilité et la bienveillance des professionnelles.

Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un accompagnement particulier.

Les assistantes maternelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération. La qualité de l'accueil de l'enfant nécessite un travail en étroite collaboration avec différents professionnels de la crèche familiale et les familles.

a) La période de familiarisation :

Les modalités et la durée de la période de familiarisation sont proposées en fonction des besoins de l'enfant, de ses parents, et des disponibilités de la famille.

Ce temps de découverte mutuelle est très important pour chacun. Le parent doit accompagner l'enfant pour rencontrer la professionnelle qui s'occupera de lui, pour lui permettre de s'habituer à ce nouvel environnement et de trouver des repères sécurisants. Cette période permet aussi au parent de faire plus ample connaissance avec l'assistante maternelle à laquelle il va confier son enfant et transmettre ses habitudes de vie, ses goûts ...

Chaque famille aura à l'inscription le projet d'accueil de la crèche ainsi que le règlement de fonctionnement. L'assistante maternelle pourra s'appuyer sur ce projet d'accueil pour exposer sa façon de travailler et d'accompagner les enfants au quotidien. La professionnelle s'inscrit dans la mise en application du projet éducatif de la crèche familiale 3 P'tits CHA.

Elle présente également son logement et les espaces de vie dans lesquels l'enfant sera accueilli.

Ainsi familiarisés et sécurisés par ces rencontres, parents et enfants pourront vivre l'expérience de séparation avec douceur et sérénité. Si l'enfant s'est approprié un objet personnel, (mouchoir, sucette, chiffon, peluche ... Sans que cela soit dangereux pour l'enfant lors du coucher, on évitera ainsi les linges trop grands pouvant couvrir le visage et gêner la respiration au coucher par exemple ...), il sera indispensable qu'il le conserve avec lui. Cet objet lui apportera une sécurité intérieure supplémentaire dans les moments de transition et de séparation. L'enfant est le seul juge de son besoin, il doit donc pouvoir y accéder à sa guise. Le raisonnement est le même pour la présence d'une sucette. Cette dernière devra également être accessible par l'enfant s'il en ressent le besoin. On veillera cependant, à ce que lors de la phase aigüe d'apprentissage du langage, la sucette ne soit pas à la bouche en continu ou presque. De même, lorsque l'enfant est enrhumé, la sucette entretenant une hypersialorhée et pouvant majorer l'encombrement ORL de l'enfant, cette dernière devra être utilisée avec parcimonie.

b) Les transmissions :

La communication verbale est indispensable pour un accueil de qualité. Chacun informe l'autre de tout ce qui concerne l'enfant et des changements intervenus pour permettre la continuité d'accompagnement de l'enfant. Toutefois, il est important d'être vigilant aux mots dits en présence de l'enfant, certains compléments d'informations peuvent nécessiter un appel entre parents et professionnelles de manière différée en l'absence des enfants ...

Les assistantes maternelles disposent d'un cahier de transmissions à leur domicile avec une feuille par jour au format A3 avec une partie propre à chaque enfant accueilli. Elles peuvent ainsi noter le matin des informations sur l'enfant concernant la nuit, le weekend end passé avec sa famille. Elles peuvent également s'en servir pour noter des informations importantes pour elle dans sa journée (administration traitement avec horaire, produit administré, observations concernant l'enfant ...). Ce registre sert également pour tracer la surveillance des temps de sieste des enfants.

Ce registre au-delà de répondre à des exigences réglementaires, vient compléter les transmissions verbales entre la professionnelle et les parents. Il constitue un véritable outil favorable à la qualité du service rendu.

2- LES SOINS PORTES AUX ENFANTS AU QUOTIDIEN :

Concernant les soins portés aux enfants, chaque assistante maternelle dispose d'un livret contenant les protocoles (travaillés avec le Référent Santé Accueil Inclusif et l' IDE accompagnante santé) à respecter à la crèche (lavage de main, change, protocoles sortie, fiches pathologies infantiles ...).

Les assistantes maternelles aménagent et entretiennent les pièces du domicile dédiées à l'accueil pour que l'enfant évolue dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Elles appliquent les normes de sécurité des locaux indiquées par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de Charente dans le cadre de la procédure d'agrément.

Les assistantes maternelles veillent à maintenir l'intégrité physique de l'enfant en effectuant des changes et lavages de mains aussi souvent que nécessaire, et en respectant le protocole.

L'entretien des locaux d'accueil à la crèche répond au cahier des charges propres au centre hospitalier. L'entretien est effectué par une entreprise privée. Lors des rencontres (Temps d'accueil) organisés sur la crèche, un registre de transmissions entre la société de nettoyage et la crèche permet de demander un lavage des locaux le jour même. Les assistantes maternelles effectuent également l'entretien de leur domicile selon les préconisations d'un protocole établi par la crèche. Une sensibilisation (journée de formation) est également dispensée aux personnels de la crèche sur la qualité de l'air et les produits utilisés suite notamment au rapport des 1000 jours.

Les assistantes maternelles dans leurs soins portés aux enfants au quotidien, respectent le rythme de l'enfant (alimentation, soins, sommeil, dialogues), elles répondent à ses besoins physiologiques tout en tenant compte des valeurs familiales.

a) Les repas :

L'alimentation est à la charge de l'assistante maternelle. Pour la confection des repas, l'assistante maternelle privilégie les produits frais et de saison, et veillera à l'équilibre alimentaire sur la semaine. Un livret sur l'alimentation du jeune enfant est remis à chaque professionnelle (recommandations, Programme National Nutrition Santé PNNS ...).

Le repas est un moment privilégié entre l'assistante maternelle et l'enfant. Ce temps ne se limite pas à l'acte de nourrir, c'est un temps d'échanges et de convivialité, un climat de calme et de détente est instauré. Le temps du repas doit favoriser, tout en tenant compte du rythme de chacun :

- L'apprentissage de l'autonomie
- L'éveil au goût (organisation sur la crèche de la semaine du goût chaque année en octobre, édition d'un livret de recettes de chaque professionnelle tous les ans)
- La socialisation

L'enfant est un individu qui ressent le besoin de s'alimenter selon son propre rythme. Pour lui la faim est une réalité intense et immédiate. L'assistante maternelle répond à la demande de l'enfant et non en fonction d'horaire strictement défini à l'avance.

Si une maman souhaite poursuivre son allaitement maternel, cela est possible. Il existe « un protocole allaitement maternel » sur la structure. Il explique la procédure à suivre pour tirer son lait au domicile de la famille, puis comment assurer un transport, une conservation, et une distribution chez l'assistante maternelle, conforme aux règles d'hygiène.

Au fur et à mesure l'enfant va s'acheminer vers une alimentation de plus en plus diversifiée. Tout changement, toute introduction alimentaire sera au préalable discuté avec les parents. L'assistante maternelle de par ses observations et sa connaissance se positionnera en source d'information, de conseil, avec l'expertise du puériculteur directeur de la structure et/ou de l'infirmière accompagnante santé. Toutefois, c'est bien le parent qui prendra l'initiative du changement. De même chaque nouvelle introduction, à plus forte raison si l'aliment est réputé comme allergisant, sera initié d'abord au domicile parental.

Le temps du repas est également un temps pédagogique où la professionnelle, nomme les aliments ; les couleurs, les différentes actions, les textures ...

Elle respecte le goût et l'appétit de l'enfant, ne le force pas à manger et passe à l'aliment suivant.

Elle est attentive à installer l'enfant et elle-même de façon confortable.

b) Le sommeil :

Le sommeil chez l'enfant est fondamental. En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il sert à la mise en place des circuits nerveux et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage. Les besoins en sommeil sont variables d'un enfant à l'autre et selon l'âge. Il est donc important de respecter le rythme et le besoin de chacun.

La professionnelle a connaissance des différentes phases de sommeil :

- L'endormissement
- Le sommeil lent : réparateur de la fatigue physique
- Le sommeil rapide : réparateur de la fatigue nerveuse, important pour l'équilibre psychologique de l'enfant
- La phase intermédiaire : dispositif d'éveil

Le bon moment de l'endormissement n'est pas le même pour tous. Il est nécessaire de prendre en compte le rythme de sommeil de l'enfant, de ses signes d'endormissement et d'y répondre sans délai (frottements des yeux, demande de la sucette ou doudou, agacement ...).

Chaque enfant est couché en respectant son rituel d'endormissement (musique, objet transitionnel si conforme règle de sécurité, ...). L'assistante maternelle est consciente que la reconnaissance des couleurs, des odeurs, des sons familiers, sont autant de facteurs rassurants permettant un climat de sécurité, pour cela l'enfant est toujours installé dans la même pièce, le même lit. Pour un meilleur confort, il est déshabillé. Il existe pour les plus grands des « banquettes » (comme à l'école maternelle), qui lorsque les conditions du logement le permettent (sécurité), peuvent être mises en place afin de favoriser l'autonomie de l'enfant et préserver également les professionnelles de TMS (Troubles musculo squelettiques) en leur évitant d'aller chercher les plus grands au fond du lit à barreaux.

La pièce de repos n'est pas systématiquement assombrie, cela doit correspondre aux habitudes de l'enfant. Un assombrissement complet pour une sieste n'est pas souhaitable cependant, l'enfant doit pouvoir faire la différence entre les sieste en journée et le sommeil nocturne. Cet élément contribue à la mise en place du cycle nycthéméral chez l'enfant. Dans le cas d'habitudes de cet ordre chez l'enfant si la mise en place d'un sommeil nocturne est difficile, il sera alors intéressant d'aborder ce sujet avec les parents.

L'assistante maternelle doit assurer une surveillance régulière et continue des enfants qu'elle accueille durant les temps de sommeil. Elle passe régulièrement toutes les 15 min pour s'assurer que l'enfant va bien, comme évoqué dans le protocole de sieste de la crèche (Fiche N°8 du classeur Assistante Maternelle).

c) Le temps du change et l'accompagnement vers l'acquisition de la propreté :

Le temps du change constitue un moment privilégié, d'échange, de communication et de plaisir.

Tout est mis en œuvre pour favoriser un climat de sécurité, l'enfant doit se sentir contenu. Le risque de chute est prévenu en ayant un contact continu entre la main de la professionnelle et l'enfant.

L'attention est également portée sur le confort physique, le respect du corps et de l'intimité de l'enfant.

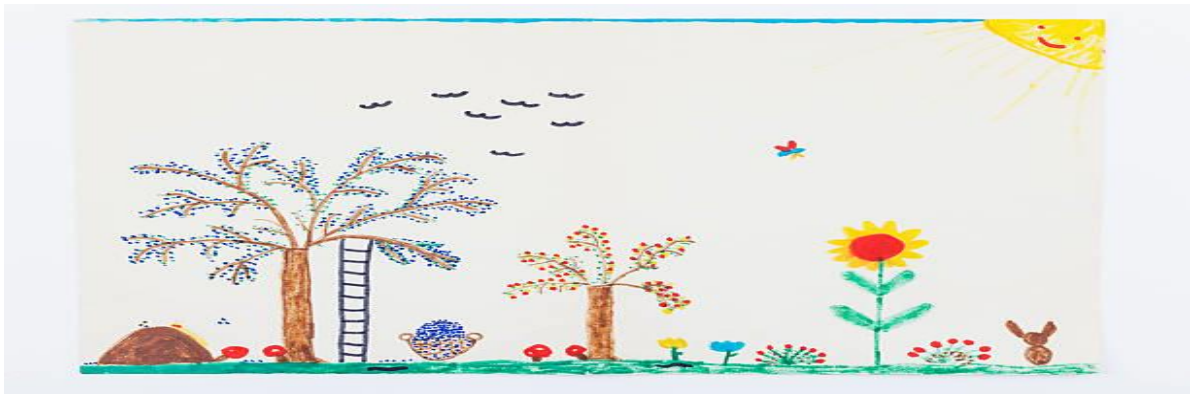
La professionnelle applique le protocole de change de la crèche (Fiche N°3 du classeur Assistante Maternelle).

L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant. Chaque enfant se développe à son rythme. Le meilleur moment sera celui choisi par l'enfant. Cet apprentissage débute à la maison, se fait en continuité entre la famille et l'assistante maternelle, en suivant le rythme de l'enfant (progrès et régression) et en douceur.

L'assistante maternelle demande aux parents, d'accompagner leur enfant dans cette démarche d'autonomie en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer.

d) Le temps des soins :

L'assistante maternelle veille à mettre en place des rituels quant à l'apprentissage des règles d'hygiène. Quel que soit l'âge de l'enfant, elle procède à un lavage des mains avant et après chaque repas, avant et après chaque change ou passage aux toilettes et avant chaque activité (Fiche N°2 sur le lavage des mains du classeur Assistante Maternelle).



3- LE DEVELOPPEMENT ET LA SOCIALISATION :

LE DEVELOPPEMENT :

Chaque enfant se développe à son rythme. Pour l'enfant, tout est jeu. C'est l'outil principal de son développement. Le plaisir et la curiosité sont les moteurs de la découverte dans le jeu.

« L'enfant joue pour apprendre et apprend parce qu'il joue. » J.Epstein

Au travers du jeu, l'enfant se découvre, construit sa personnalité, développe son langage, accède à la socialisation. Le jeu spontané et l'activité sont sources d'éveil et d'autonomie. Le jeu est un vecteur essentiel pour le développement de l'autorégulation, du langage et des compétences cognitives et sociales. En s'appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l'activité libre, le développement de l'enfant avant trois ans peut être envisagé autrement que sur le registre des stimulations éducatives programmées.

L'équipe encourage les acquisitions de l'enfant pour qu'il accède à plus d'autonomie.

« La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit »
Emmi Pikler.

a) Aménagement d'un environnement sécurisant et stimulant :

L'espace en collectivité sur l'hôpital (à la crèche sur les temps de regroupement) et le domicile de l'assistante maternelle, sont aménagés pour permettre à l'enfant de se mouvoir de se déplacer librement, tout en veillant aux règles de

sécurité. Des objets adaptés variés en nombre et en qualité (formes, tailles, couleurs, poids, textures...) sont disposés de façon à être accessibles.

Le lieu d'accueil de l'assistante maternelle est agencé de façon à permettre l'enfant de choisir librement le jeu qu'il souhaite investir.

Le matériel et les jeux répondent aux normes de sécurité et l'assistante maternelle les entretient dans le respect des règles d'hygiène (cf recommandations et fiches outil dans le classeur de l'assistante maternelle).

b) La motricité libre :

L'enfant a besoin d'expérimenter par lui - même les différentes postures pour apprendre à connaître son corps, son équilibre, se développer harmonieusement et prendre confiance en lui. Les explorations faites par l'enfant lui - même, à son initiative, sont nourries par la qualité de son environnement humain et matériel.

Lorsque l'enfant a eu tous les soins de maternage nécessaires à son bien-être l'assistante maternelle l'installe sur le dos sur un tapis plat et ferme (qui ne s'enfonce pas sous le poids de l'enfant). Cette position sur le dos est la plus adaptée à la détente de l'enfant (absence de tension pour soutenir sa tête). La position dorsale permet les activités propres à son âge (champs visuel à 180 °, mouvoir ses jambes et ses pieds, ses bras et ses mains sans bouger son tronc). Petit à petit le nourrisson va essayer de se tourner sur le côté, puis passer sur le ventre et se retourner ventre/dos.

Par la suite, à force d'expérimentations, de répétitions des mouvements, l'enfant affine ses gestes et découvre qu'il peut se déplacer de différentes façons : à quatre pattes, en rampant ... Toutes ses étapes vont contribuer à préparer cette coordination complexe qu'est la marche. L'enfant devient autonome car il peut prendre et quitter une position de lui-même. L'équipe est par exemple très vigilante sur le fait qu'il ne faut pas mettre un enfant assis, il s'agit du même raisonnement appliqué à la station assise. Comment penser que l'enfant peut tenir une position alors qu'il n'est pas capable de la prendre de lui-même ! Il s'agit de ne pas être en partie responsable de maux de dos à termes ...

L'attention que l'assistante maternelle porte à son activité est perçue par l'enfant qui se sent soutenu. Le regard bienveillant de l'adulte est structurant pour lui. Sa parole, la mise en mots de ce qu'il fait, de ce qu'il exprime, le sécurise, je gratifie tout en préservant sa capacité à faire et à jouer seul.

Chaque assistante maternelle favorise le bien être de chaque enfant, il doit se sentir à l'aise dans ses mouvements en ayant une tenue vestimentaire adéquate.

c) Le jeu et les activités au domicile de l'assistante maternelle :

Chaque Assistante Maternelle réserve dans son logement un espace d'éveil sécurisant qui favorise l'autonomie et l'épanouissement des enfants. Parfois cet espace sera dans une chambre, parfois dans une pièce dédiée ou bien encore dans la pièce à vivre ...

Cet espace ainsi que les jeux à disposition évoluent en fonction de l'âge des enfants accueillis. Dans cet aménagement, certains jeux sont accessibles, l'enfant peut ainsi choisir son activité librement, agir seul, être autonome. Les jeux sont rangés dans des tiroirs, bacs, ou posés sur des étagères, ou dans des caisses.

Les jeux à disposition sont mixtes et favorisent l'égalité entre les filles et les garçons. Le professionnel ne propose pas le jouet de manière stéréotypé (la dinette pour les filles, et le garage pour les garçons).

Dans cette pièce, l'enfant doit pouvoir également avoir un endroit pour « ne rien faire », s'il le souhaite, faire une pause, prendre son « doudou » et s'allonger sur un tapis de jeux.

Les jeux sont rangés par l'enfant et l'assistante maternelle avant de passer à une autre activité.

d) Les temps d'accueil à la crèche :

Les temps d'accueil proposés à la crèche familiale visent à susciter la curiosité, donner le plaisir de la découverte, permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, favoriser toutes les formes d'expression et soutenir le développement moteur des enfants. L'équipe va accompagner les enfants vers une socialisation basée sur le respect de l'autre et la différence. Ainsi toujours animé de cette volonté, la crèche partage certains temps d'accueil avec le personnel et les résidents de différents EHPAD (fond douce sur le CHA, la providence au gond pontouvre ...). De cette manière un travail est mené auprès des enfants pour une société plus inclusive à terme espérons le ...

Faute de dortoir, les temps d'accueil ne seront pas accessibles aux plus petits ayant encore besoin d'un temps de sieste sur le créneau des temps d'accueil. De même une assistante maternelle ayant quatre enfants en accueil, ne pourra pas utiliser son véhicule, elle ne pourra pas participer au temps d'accueil.

1 à 2 temps d'accueil par semaine sont prévus sur la crèche. Le début du temps d'accueil se fait à 9h30 jusqu'à 11h30. Ces horaires sont évidemment donnés à titre relativement indicatif dans la mesure où une professionnelle peut arriver plus tard et partir plus tôt en fonction des enfants (fatigue impliquant un départ plus tôt, temps de sommeil impliquant une arrivée plus tardive ...).

Durant les temps d'accueil, les EJE ou les assistantes maternelles peuvent prévoir des activités dirigées (comptines, éveil musical, activité créative, ...), cependant l'organisation des lieux, la répartition des jeux, des espaces jeux (jeux d'imitation, jeux de constructions, ...) permet à l'enfant d'explorer facilement et favorise ainsi les activités et jeux libres. Différents intervenants peuvent être présents sur ces temps, psychomotricienne, animatrice médiathèque ... Ces interventions font l'objet d'une information faite aux familles et sont ponctuelles.

e) Les sorties :

L'assistante maternelle emmène les enfants se promener dans son quartier, ils sont à pieds ou en poussette. La promenade permet à l'enfant d'observer l'environnement qui l'entoure (arbres, végétation ...), de ressentir les éléments climatiques (brise, douceur du soleil, ...).

Les assistantes maternelles doivent se conformer au protocole de sortie (Fiche n°9 dans le classeur des assistantes maternelles), elles peuvent utiliser leur véhicule, le bus, si les parents ont donné leur accord (signature de l'autorisation dans le dossier bureau). En revanche pas de déplacement en véhicule si quatre enfants accueillis, pas d'utilisation du véhicule pour des activités non prévues avec la crèche.

LE DEVELOPPEMENT :

La socialisation est un processus progressif, en lien avec les étapes du développement global de l'enfant, au cours duquel un individu apprend à vivre en société. L'enfant intègre des règles de vie qui vont lui permettre de trouver sa

place et d'évoluer au sein d'un groupe, il pourra développer des valeurs essentielles tels que le respect et la tolérance.

Cette étape est indispensable car elle lui permet de construire son identité psychologique et sociale, ce qui conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte à la société.

La crèche familiale participe à ce processus en complémentarité du cadre familiale et sociétal, en favorisant les échanges et les expériences relationnelles.

Se socialiser n'est pas une démarche aisée, l'enfant doit être guidé, conseillé et l'environnement qu'on lui propose doit être adapté pour lui permettre d'entrer en relation.

Lors des congés et/ou absences de l'assistante maternelle habituelle de l'enfant, la direction propose une solution de remplacement dans la limite de ses possibilités (obligation réglementaire concernant les agréments des assistantes maternelles, fixées par décret et sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental). La structure dans un souci de continuité de service n'a pas non plus de période de fermeture annuelle. Il est donc essentiel afin de pouvoir proposer des solutions de remplacement, que chaque famille s'inscrive dans la globalité du fonctionnement, et communique ses périodes d'absences sur l'année.

Les temps d'accueil permettent aux enfants de rencontrer d'autres professionnelles qui seront peut-être amenées à les accueillir en remplacement. La crèche dispose d'outils pour présenter les professionnelles aux enfants (fiches ludiques avec photographies du personnel), l'objectif étant de mieux préparer les remplacements. Ces possibilités de faire des remplacements peut permettre aux enfants de « travailler » leur capacité d'adaptation, ils peuvent également grâce à ces remplacements développer leur socialisation ... Les parents restent évidemment libres de ne pas vouloir profiter des remplacements et faire plutôt appel à des solutions familiales par exemple ...

L'enfant se construit dans sa relation à l'autre ; c'est en vivant avec ses pairs qu'il apprend à se construire lui-même. L'assistante maternelle le guide dans cette construction et gère les interactions au quotidien, elle l'amène à accorder ses désirs qui se confronteront à la réalité du groupe.

Les assistantes maternelles apportent un environnement riche et adapté aux besoins de l'enfant. Elles les accompagnent en proposant des repères dans le temps et dans l'espace, en favorisant, avec une organisation qui rassure l'enfant dans le quotidien, un rythme dont fait partie intégrante les temps forts de socialisation (regroupement, repas, activités ...).

La qualité du lien d'attachement sécurisant mis en place par les professionnelles donne peu à peu la confiance nécessaire à l'enfant, pour aller vers les autres et développer ses habiletés sociales.

L'engagement des adultes qui entourent l'enfant lui permettra de développer sa confiance aux autres, sa capacité de contrôle de soi et une conscience morale lui permettant d'agir pour son bien-être et celui de tous.



4 - LE BIEN ETRE ET L'EVEIL DES ENFANTS :

Comment pourrait-on définir le bien-être pour un enfant ? Des échanges entre nous il ressort que l'on pourrait dire que le bien être est un sentiment de sérénité et de sécurité affective et physique qui passe par la réponse aux besoins de l'enfant dans le respect de son individualité en tenant compte de l'environnement.

Pour favoriser le bien être de chacun, certaines attitudes professionnelles sont privilégiées.

L'observation de l'enfant permet de mieux le connaître et de comprendre ce qu'il ressent, ceci afin de mieux répondre à ses besoins, tant physiques qu'affectifs, et d'entendre ce qu'il nous dit par ses mouvements, ses déplacements, ses paroles, ses vocalises et ses jeux.

Etre à l'écoute de l'enfant c'est être disponible, attentif à reconnaître et à recevoir ses émotions et être capable de l'accompagner à les gérer au mieux.

Considérer la demande de l'enfant, c'est l'accompagner dans ses apprentissages. Une attention particulière est portée à l'aménagement de l'espace et aux postures physiques, avec un espace de liberté que l'enfant pourra s'approprier. Il

pourra ainsi partir à la découverte de ce nouvel environnement tout en étant accompagné dans sa construction identitaire.

La présence de l'assistante maternelle représente un repère dont l'enfant a besoin pour évoluer sereinement au cours de la journée. Elle est la figure d'attachement. La sécurité affective de l'enfant passe par le portage (physique et psychique). Le tout jeune enfant parle avec son corps, ses mouvements, son tonus. L'empêcher de bouger, c'est l'empêcher de parler. Il est indispensable de consolider l'intégrité de l'enfant, sa confiance en soi et en l'adulte, en le préservant de tous jugements. Jouer répond à un besoin profond : l'enfant aime jouer, il ne s'en lasse jamais, il le fait par intérêt et plaisir. Par son activité spontanée, l'enfant existe, comprend le monde, exprime ce qui le traverse (tensions, émotions, pensées ...).

Les activités proposées par la crèche familiale visent à susciter la curiosité de l'enfant, le plaisir de la découverte, lui permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, de favoriser toutes les formes d'expression. Ces activités soutiennent le développement moteur des enfants.



CONCLUSION :

Faire exister le projet éducatif a du sens dans la mesure où il nous permet :

- d'avoir un document référent sur lequel l'équipe pluridisciplinaire de la crèche familiale s'appuie, qui permet de continuer notre réflexion reposant sur des valeurs communes
- de rendre lisible et visible notre travail en témoignant du sens de nos pratiques et des compétences nécessaires pour améliorer la qualité d'accueil,
- de développer des échanges et des discussions sur nos pratiques professionnelles et notre fonctionnement, en engageant des réflexions, des remises en question.
- de renforcer certaines pratiques en mettant en avant les bénéfices de celle-ci, d'argumenter la nécessité de moyens tant humains que matériels nécessaires à un encadrement et à un accompagnement de qualité,
- de créer un document écrit pour pouvoir le diffuser :
 - => auprès des parents
 - => auprès des partenaires (CAF, MSA, PMI...)
 - => auprès des intervenants extérieurs
 - => auprès des stagiaires et apprentis que nous recevons et que nous formons
 - => auprès des professionnels arrivant dans l'équipe

Ce projet nous sert et nous servira de base de réflexion dans la mesure où cette dernière peut évoluer avec le temps et les personnes. L'équipe pluridisciplinaire est garante de l'application de ce projet au sein de la structure. Il sert de repère aux acteurs intervenants auprès de l'enfant, en leur permettant une cohérence dans leur travail, tout en ayant le souci de la sécurité et du bien-être de celui-ci.